



## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 5<sup>e</sup> ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	Étape 1 (20%) 23 novembre 2022	Étape 2 (20%) 23 février 2023	Étape 3 (60%) 10 juillet 2023
<b>Français</b>			
Lire (40%)	X	X	X
Écrire (40%)	X		X
Communiquer oralement (20%)		X	X
<b>Anglais</b>			
Communiquer oralement en anglais (45%)	X	X	X
Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X	X	X
Écrire des textes (20%)		X	X
<b>Mathématique</b>			
Résoudre une situation-problème (30%)		X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)	X	X	X
<b>Éthique et culture religieuse (100%)</b>			
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100%)</b>			
<b>Science et technologie (100%)</b>			
<b>Éducation physique et à la santé (100%)</b>			
Agir dans divers contextes	X	X	X
Interagir dans divers contextes		X	X
Adopter un mode de vie sain		X	X
<b>Musique (100%)</b>			
Inventer et interpréter des pièces vocales ou instrumentales (70%)	X	X	X
Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. (30%)	X	X	X
<b>Art dramatique (100%)</b>			
	X	X	X

À chaque étape, l'enseignant(e) évalue la compréhension, la mobilisation et l'application des connaissances par des outils adéquats. Il pourrait utiliser, comme moyens d'évaluation, des entrevues, des évaluations écrites et orales, des observations en classe, des productions d'élève, des SAÉ (situations d'apprentissage et d'évaluation) ou toutes autres sources d'informations pertinentes.

De plus, la compétence *organiser son travail* fera l'objet d'un commentaire au 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> bulletin.

**Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations**  
**Année scolaire 2022-2023**

**Précision**

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.